



PANEL DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

**Panel d'observation des pratiques
et des conditions d'exercice
en médecine générale**
5^e édition

Pour observer le cadre d'activité, l'environnement
professionnel, les rythmes de travail et les pratiques
de prise en charge des médecins généralistes libéraux

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en partenariat avec les Observatoires régionaux de santé (ORS) et les Agences régionales de santé (ARS) des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire ainsi que l'Union régionale des médecins libéraux (URML) de la région Pays-de-la-Loire et avec le soutien de la Conférence Nationale des URPS-ML (CN URPS-ML), réalise la **cinquième édition du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale**.

Cette enquête est essentielle pour étudier les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux, et leurs évolutions dans le temps.

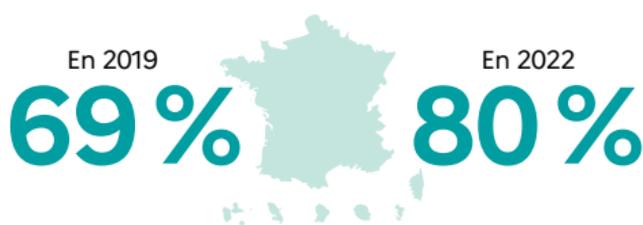


THÉMATIQUES ABORDÉES

La première vague porte sur l'organisation du cabinet et le temps de travail.

Les vagues suivantes seront consacrées au repérage et la prise en charge des violences subies par les patients, mais aussi par les médecins généralistes dans le cadre de leur pratique, à la santé mentale, à la prise en charge de populations spécifiques (par exemple les personnes handicapées ou les personnes précaires), ou encore aux nouvelles pratiques des médecins généralistes (téléconsultations, outils d'e-santé...).

QUELQUES CHIFFRES ISSUS DE LA PRÉCÉDENTE ÉDITION



des **médecins généralistes libéraux** jugeaient insuffisante l'offre de médecine générale dans leur zone d'exercice.



54 **heures de travail par semaine** déclarées en moyenne par les médecins généralistes, en 2019.



des **médecins généralistes libéraux** déclaraient être amenés à refuser de nouveaux patients comme médecin traitant.

POURQUOI VOUS ?

Un échantillon de médecins généralistes libéraux a été sélectionné à partir du RPPS pour intégrer la cinquième édition du panel. Cet échantillon permettra de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des médecins généralistes libéraux.

Vous faites partie de cet échantillon. Votre réponse est importante car elle permet de prendre en compte la diversité des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

À raison d'une vague d'enquête par semestre pendant trois à quatre ans, chaque édition du panel interroge les mêmes médecins sur leurs conditions d'exercice et leurs pratiques d'exercice.



2025-2028



Vous serez ainsi sollicité tous les 6 mois pendant trois à quatre ans pour répondre à un questionnaire d'une quinzaine de minutes sur internet.

Si vous n'avez pas d'accès internet, un enquêteur vous contactera par téléphone.



Les résultats de cette enquête feront l'objet de plusieurs publications à partir de l'été 2026 sur le site de la Drees.

VOS DROITS

Toute personne concernée par cette enquête « Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale » dispose :

- d'un droit d'accès à ses données ;
- d'un droit de rectification de ses données ;
- d'un droit à la limitation du traitement la concernant ;
- d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

CADRE JURIDIQUE

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable au Conseil national de l'information statistique le 24 mars 2025, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La Drees est responsable de ce traitement fondé sur la mission d'intérêt public visée au e) du 1. de l'article 6 du RGPD, qu'elle mène dans ses traitements à finalité statistique et de recherche scientifique en matière sanitaire et sociale.

Le **secret statistique** garantit la stricte confidentialité de vos réponses. Elles seront utilisées uniquement pour l'élaboration de statistiques ou de travaux de recherche scientifique.

Pour que l'enquête soit la plus courte possible pour vous, les données collectées seront complétées par des informations administratives auxquelles la Drees a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité.

QU'EST-CE QUE LA DREES ?



La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Elle fait partie, comme l'Insee, du service statistique public.

NOUS CONTACTER

Pour exercer vos droits

ou disposer de davantage d'informations sur le Panel de médecins généralistes libéraux, vous pouvez écrire à la Drees :

- **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

78/84 Rue Olivier-de-Serres

CS 59234 - 75739 PARIS CEDEX

- drees-rgpd@sante.gouv.fr : en indiquant le code « **Panel de médecins généralistes libéraux** » dans l'objet du mail et au niveau de la demande.

Pour toute question

vous pouvez consulter le site de la Drees :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

ou écrire à : drees-infos@sante.gouv.fr

Pour en savoir plus

sur le Panel de médecins généralistes libéraux

